



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**L'INGENIERIE
TERRITORIALE**

AU SERVICE

**DES COLLECTIVITÉS
DU PAS-DE-CALAIS**

et de leurs projets de territoire



L'ÉDITO

du Préfet du Pas-de-Calais

« L'ingénierie est un pilier essentiel pour le développement de nos territoires, le succès des projets des collectivités et le rayonnement des communes du Pas-de-Calais. L'ingénierie représente un savoir-faire technique et stratégique indispensable pour concevoir, planifier et réaliser des projets urbains, environnementaux, économiques et sociaux de qualité. Elle permet d'apporter des solutions innovantes, durables et adaptées aux enjeux spécifiques de chaque territoire, en favorisant la concertation, la créativité et l'efficacité.

Dans un contexte en constante évolution, marqué par des défis multiples tels que la transition écologique, la transition numérique, l'adaptation au changement climatique ou encore la revitalisation des centres-villes, l'ingénierie se révèle être un levier incontournable pour accompagner nos collectivités dans la construction d'un avenir plus solidaire, plus résilient et plus prospère.

Je m'engage à soutenir et promouvoir le recours à une ingénierie de qualité, pluridisciplinaire et transversale, pour garantir la réussite des projets du territoire et renforcer son attractivité et ainsi améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.

Chers élus, ce guide a été conçu pour vous. Il recense l'ingénierie locale mobilisable aussi bien par l'État et ses opérateurs, que par le Conseil départemental et les autres opérateurs publics et vise à permettre aux collectivités territoriales de mieux connaître leurs interventions sur le territoire.

Je vous invite donc à mobiliser les compétences des différentes structures d'ingénierie présentes dans cette cartographie de l'ingénierie et à collaborer étroitement pour faire de vos communes des espaces où il fait bon vivre, travailler et s'épanouir.

Ensemble, faisons de l'ingénierie un moteur de progrès et d'innovation au service de l'intérêt général et de la cohésion des territoires. »

CATALOGUE DÉPARTEMENTAL

DES RESSOURCES D'INGÉNIERIE LOCALE

FICHE INTRODUCTIVE

Créée le 1er janvier 2020, l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) accompagne les territoires dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets.

L'ANCT intervient notamment au travers d'un accompagnement sur mesure des projets qui vient en complémentarité de l'ingénierie locale. Dans le Pas-de-Calais, le préfet, délégué territorial de l'agence, a proposé aux différentes structures d'ingénierie d'élaborer un catalogue présentant succinctement leurs offres. Ce catalogue permettra aux collectivités territoriales de mieux connaître les partenaires intervenant localement.

Qu'est ce que l'ingénierie ?

L'ingénierie publique territoriale recouvre l'ensemble des moyens et savoir-faire professionnels dont ont besoin les collectivités territoriales et les acteurs locaux pour conduire le développement ou l'aménagement des territoires. L'ingénierie consiste dans l'élaboration concrète d'un projet et peut intervenir dans les différentes étapes d'un projet par des prestations de :

- Conseil et expertise
- Accompagnement de la collectivité et assistance à maîtrise d'ouvrage
- Conception de projet et maîtrise d'œuvre

Préambule – périmètre du catalogue :

Les structures répertoriées dans ce catalogue sont soit des structures publiques, soit des organismes privés qui remplissent des missions d'intérêt général et/ou collectif. Par conséquent, ce catalogue ne présente pas l'offre d'ingénierie privée qui peut être mobilisée par ailleurs par les collectivités.

Comment se présentent les fiches ? Quel contenu ?

Les fiches sont homogènes pour faciliter la lecture. Les différentes parties ont vocation à aider les collectivités à repérer l'offre d'ingénierie la plus adaptée à la conduite de leur projet. Le format est volontairement synthétique.

VOS PARTENAIRES EN INGÉNIERIE TERRITORIALE

Vous identifiez facilement l'interlocuteur qui saura vous répondre et vous pouvez le contacter : sous-préfet de votre arrondissement, services de l'État, agence technique départementale ou toute autre structure vous accompagnant habituellement.

Dans le cas contraire, vous pouvez contacter la sous-préfecture de votre arrondissement ou adresser une demande à l'adresse électronique suivante :

pref-monprojet@pas-de-calais.gouv.fr

en exprimant les grandes lignes de votre projet et en définissant vos besoins en accompagnement. Suite à votre sollicitation, la délégation locale de l'ANCT prendra votre attache rapidement, vous aidera à préciser votre besoin et à trouver le bon interlocuteur.

LE GUICHET UNIQUE DE L'ANCT DANS LE PAS-DE-CALAIS

Vous êtes un élu d'une collectivité territoriale et vous souhaitez être accompagné par l'ANCT pour la définition de votre projet, la clarification de son périmètre, la recherche d'ingénierie ou de financements, un cadrage réglementaire, etc.

Les acteurs de l'ingénierie vous accompagnent À chaque étape de votre projet (cliquez sur les logos)





L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT

AGRICULTURE

- accompagnement des collectivités territoriales dans l'élaboration des projets alimentaires territoriaux (DRAAF/DDTM)

AMÉNAGEMENT/URBANISME/CONSTRUCTION

- instruction des actes d'urbanisme et conseil aux services instructeurs des collectivités (DDTM)
- conseil et expertise pour l'élaboration des documents de planification en matière d'habitat et d'urbanisme (DDTM)
- conseil et expertise sur les projets d'aménagement commercial (DDTM)
- accompagnement des projets de restructuration urbaine, d'aménagement et de programmes immobiliers (DDTM/UDAP)
- expertise sur les procédures en lien avec la réglementation accessibilité (DDTM)
- contrôle de légalité des actes d'urbanisme (DDTM)

ENVIRONNEMENT/RISQUES/ÉNERGIE

- données et cartographie relatives aux énergies renouvelables (DDTM)
- instruction des dossiers (eau, Natura 2000, forêt) et articulation entre les différentes procédures (DDTM)
- conseil et expertise sur la préservation de la biodiversité et la ressource en eau, et sur la planification et de la gouvernance de l'eau (DDTM)
- prévention des risques naturels majeurs (DDTM)
- conseils réglementaires des installations classées (ICPE) (UD-DREAL)
- organisation des enquêtes publiques (préfecture)

FINANCEMENT

- programmation et suivi des dotations financières de l'État (DETR, DSIL, FNADT...) (préfecture)

INGÉNIERIE

- appui en ingénierie par les prestataires mandatés par l'ANCT : CEREMA, ADEME, prestataires du marché à bons de commandes de l'ANCT (Préfecture)
- aide à l'émergence et au portage de projets complexes privés ou publics (DDTM)
- appui sur les procédures des différents codes (urbanisme, environnement, rural, construction et habitat) à respecter dans le montage de dossiers (DDTM)

JURIDIQUE

- conseils juridiques et contrôles d'actes divers (gestion du domaine public, institutions et vie politique, budget, pouvoir de police, interventions économiques, statuts et délégation de compétences, commande publique) (préfecture)
- accompagnement des collectivités dans l'organisation des élections (préfecture)

LOGEMENT

- Accompagnement des collectivités pour lutter contre l'habitat indigne (DDTM)
- Conseil amont et instruction des programmes (OPAH, PIG) de l'Agence nationale de l'habitat (DDTM)

- Accompagnement du financement et du conventionnement du logement social, de l'habitat adapté et des produits spécifiques en matière d'hébergement (DDTM)
- Accompagnement et conseil aux collectivités dans l'exercice de leurs compétences en matière d'habitat (DDTM)

NUMÉRIQUE

- conseiller numérique (préfecture)
- difficultés d'accès au réseau téléphonie mobile (préfecture)
- interface France mobile et validation des sites d'antennes-relais (préfecture)

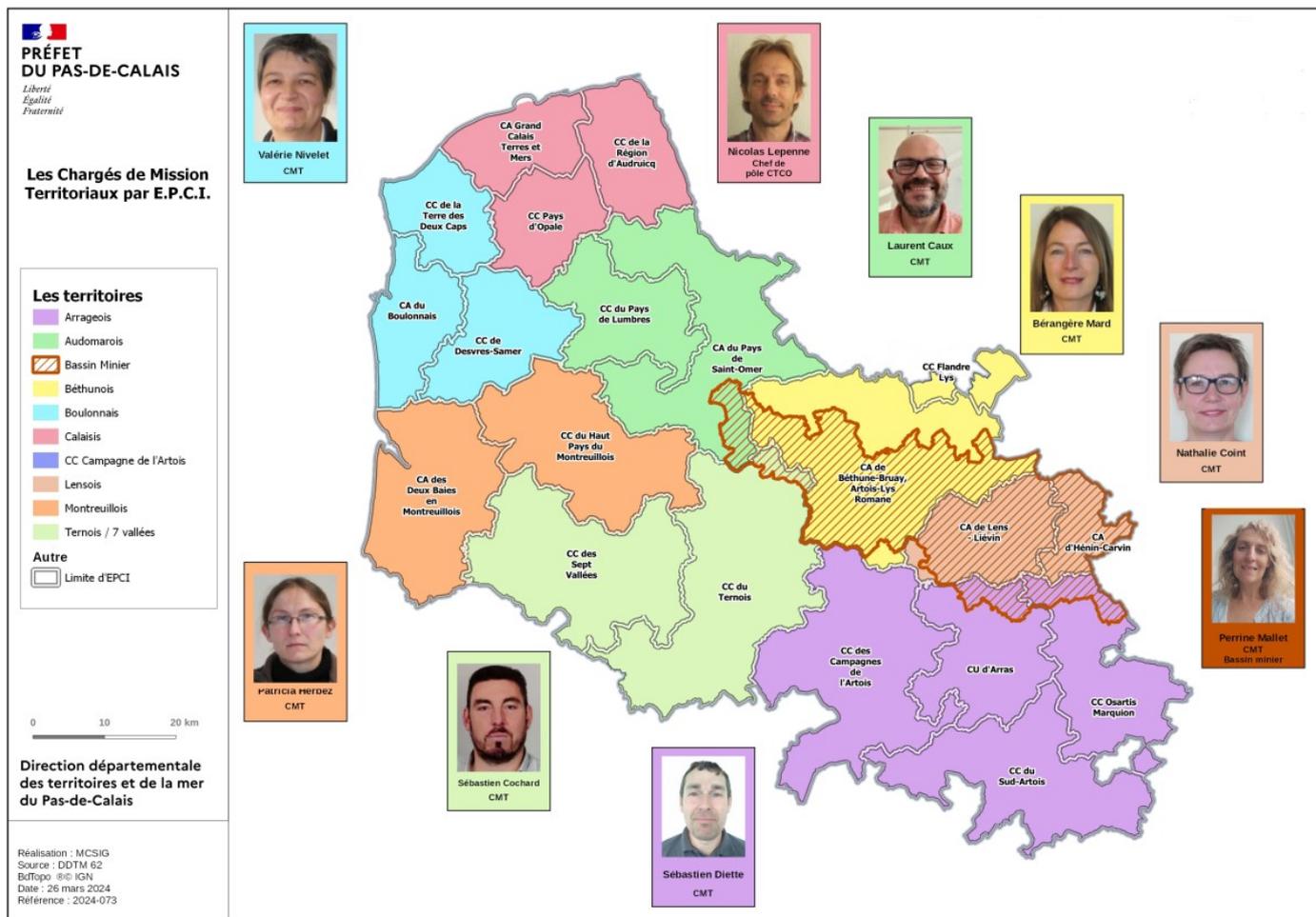
PATRIMOINE

- Conseil, accompagnement et sensibilisation aux enjeux patrimoniaux et paysagers auprès des particuliers et des représentants des collectivités locales (UDAP)
- Contrôle des projets architecturaux, urbains et paysagers en espaces protégés au titre des codes du patrimoine et de l'environnement (UDAP)
- Expertise et contrôle scientifique et technique des monuments historiques en lien avec la conservation régionale des monuments historiques (UDAP)
- Aide à la création et au suivi des sites patrimoniaux remarquable (SPR) et des périmètres délimités des abords (UDAP)

SERVICES A LA POPULATION

- France Services : labellisation et interlocuteur local (préfecture)

Chargé(e) de mission territoriaux (CMT) du service de l'Animation et de l'Appui du Territoire de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer par périmètre d'intervention :



Contacts

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais (DDTM)
100 avenue Winston-Churchill 62022 Arras Cedex
☎ 03 21 22 99 99
✉ ddtm@pas-de-calais.gouv.fr

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais (UDAP)
C.S. 10007 62022 Arras Cedex
☎ 03 21 50 42 70
✉ udap-pas-de-calais@culture.gouv.fr

Préfecture
Contacter la Préfecture ou votre Sous-Préfet d'arrondissement



AUTRES SERVICES DE L'ÉTAT

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES (DDFiP)

L'offre de service du réseau de la DGFIP aux collectivités se décline sur :

- tous les volets de la gestion financière, budgétaire et comptable ;
- la soutenabilité financière de projets par la réalisation d'analyses financières rétrospectives et prospectives sur la base des scénarii envisagés ;
- la gestion de trésorerie et de dette ;
- la fiscalité, y compris sur des activités commerciales ;
- la réalisation d'évaluations domaniales dans le cadre d'opérations immobilières via la plateforme demarchessimplifiees.fr.

La DGFIP répond aux sollicitations des collectivités en apportant l'éclairage nécessaire pour faciliter la prise de décision.

Les conseillers aux décideurs locaux sont les interlocuteurs de premier niveau et doivent être sollicités dès l'émergence du projet. Ils expertisent les demandes et formalisent, le cas échéant, une analyse financière commentée qu'ils restituent au commanditaire.

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS)

L'ARS répond aux diverses sollicitations des collectivités, qui concernent notamment les champs suivants :

- lutte contre les déserts médicaux et soutien au déploiement des structures d'exercice coordonné : MSP, CPTS ...
- lutte contre l'habitat indigne : suivi des signaux d'habitat indigne, procédures préfectorales au titre de la santé publique
- eaux : contrôles sanitaires de l'eau destinée à la consommation humaine, des eaux de loisirs (piscines, spas...), des eaux de baignade, des eaux embouteillées, des eaux thermales
- contrôle sanitaire des ERP : légionelles, radon
- nuisances sonores : gestion des plaintes et contrôles des lieux diffusant de la musique amplifiée (ERP)

En outre, l'ARS accompagne les acteurs et collectivités sur leurs projets en prévention et promotion de la santé, notamment par le biais des contrats locaux de santé, et conseils locaux en santé mentale.

Contacts

Direction Départementale des Finances
publiques du Pas-de-Calais (DDFiP)

5 Rue du Dr Brassart 62000 Arras

☎ 03 21 51 91 06

✉ guillaume.fougnyes@dgfip.finances.gouv.fr

Agence Régionale de Santé

Julien DENYS – Directeur de la délégation départementale du Pas-de-Calais

07 60 42 69 22

Judith TRIQUET – Directrice adjointe de la délégation départementale du Pas-de-Calais

07 60 68 31 72

ars-hdf-dt62@ars.sante.fr



AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

MISSIONS

L'ADEME, opérateur de l'État pour la transition écologique et énergétique, sous la tutelle des ministères chargés de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de la Transition énergétique et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, travaille à accélérer la transition écologique et généraliser efficacement les solutions, sur tous les territoires, en contribuant aux priorités fixées par la planification écologique. Elle éclaire et inspire la décision publique en portant une expertise ouverte et objective. En parallèle, elle expérimente et innove pour réussir la transition écologique avec des scénarios prospectifs et des objectifs de long terme.

Ces orientations stratégiques se concrétisent en 4 priorités d'actions :

- La décarbonation de l'économie et le développement des énergies renouvelables
- La sobriété matière et l'économie circulaire
- L'adaptation au changement climatique
- La réduction des pollutions

Ces actions se déclinent dans les territoires, sous l'égide des préfets de région et en coordination avec les services et opérateurs déconcentrés, en concertation avec les collectivités et autres parties prenantes.

L'appui en ingénierie locale de l'ADEME se décline en 4 catégories :

- Aide au financement de chargés de mission dans les collectivités
- Soutien financier à des études ou assistance à maîtrise d'ouvrage
- Mise à disposition d'ingénierie par un relai de l'ADEME
- Appui en ingénierie par l'ADEME

Les informations détaillées relatives à ces dispositifs sont accessibles sur le site des aides de l'ADEME - [AGIR](#) – ainsi qu'en prenant contact avec son référent territorial ou l'expert thématique compétent.

MOYENS HUMAINS ET COMPÉTENCES

L'appui en ingénierie locale de l'ADEME se décline en 4 catégories :

- Aide au financement de chargés de mission dans les collectivités
- Soutien financier à des études ou assistance à maîtrise d'ouvrage
- Mise à disposition d'ingénierie par un relai de l'ADEME
- Appui en ingénierie par l'ADEME

MODALITÉS D'INTERVENTION

L'ADEME Hauts-de-France mobilise, dans la limite de ses disponibilités, son équipe régionale pour apporter un regard et une expertise :

- Territoriale
- Thématique

[Contact](#)

Simon KARLESKIND
Directeur Régional
✉ simon.karleskind@ademe.fr



AGENCE FRANCE LOCALE

MISSIONS

L'Agence France Locale (AFL) est un établissement de crédit dédié au financement des investissements des collectivités locales. Sa mission est de faciliter la réalisation des projets des élus et des initiatives publiques. Elle intervient dans les domaines du prêt, du financement et de l'aide en ingénierie financière. L'AFL est la seule banque publique de développement créée par les collectivités territoriales. Aujourd'hui, plus de 800 collectivités de toutes tailles et natures en sont les uniques actionnaires et les uniques bénéficiaires. L'AFL travaille notamment avec les communes rurales.

Depuis le début de son activité en 2015, l'AFL a octroyé près de 9 milliards d'euros de crédits. Elle est devenue en 2023 le troisième prêteur bancaire des collectivités.

Sa raison d'être : Incarner une finance responsable visant à renforcer le pouvoir d'agir du monde local afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants.

L'AFL travaille avec l'ensemble des collectivités françaises, sans distinction de taille, de strate ou de position géographique. Que la collectivité soit actionnaire ou non de l'AFL elle peut se rapprocher des équipes de la banque afin d'échanger sur ses modalités de financement et d'accompagnement en ingénierie financière.

MOYENS HUMAINS ET COMPÉTENCES

Accompagnement en ingénierie financière : L'AFL accompagne et assiste les collectivités et leurs groupements de toute taille en ingénierie financière qu'elles soient membres ou non de la banque.

Financement bancaire : Gamme complète (prêts long terme, lignes de trésorerie, prêts-relais, crédits avec phase de mobilisation) ; pas de seuil minimum d'emprunt, capacité à prêter à plus de 40 ans à taux fixe selon les conditions de marché. La collectivité doit devenir actionnaire de l'AFL pour permettre le déblocage des fonds.

MODALITÉS D'INTERVENTION

L'accompagnement en ingénierie financière de l'AFL peut intervenir en trois étapes :

- 1. En amont des projets :** présentation de la situation financière de la collectivité et estimation de sa capacité d'emprunt supplémentaire et d'investissement.
- 2. Phase de réflexion des projets :** étude de la demande de financement de la collectivité et transmission le cas échéant d'un accord ferme de crédit avec une vision majorée. Le détail précis des coûts globaux du projet et des subventions n'est pas nécessaire à ce stade.
- 3. Pendant la réalisation des projets :** calibrage des différents prêts nécessaires à la collectivité (prêts-relais, prêt moyen-long terme...) et de l'utilisation éventuelle des excédents de la collectivité. Le déblocage des fonds ne peut se faire que si la collectivité est actionnaire de l'AFL. Le vote d'une délibération d'adhésion peut s'effectuer en parallèle d'une délibération d'emprunt.

CONDITIONS TARIFAIRES

L'appui en ingénierie financière est réalisé par l'AFL à titre gracieux, que la collectivité soit actionnaire ou non de la banque.

Concernant la mise en place d'un financement bancaire, le préalable est l'adhésion de la collectivité à l'AFL. Les étapes sont les suivantes :

1. Étude de l'éligibilité de votre collectivité

Après réception de votre demande d'informations, nous revenons vers vous sous 24H maximum avec : les données propres à votre collectivité, la présentation de votre note financière et le calcul du montant de votre apport en capital initial (ACI)

2. Soumission de l'adhésion en conseil

Vote d'une délibération d'adhésion en conseil ou en comité. Dès réception de la délibération d'adhésion visée, un crédit peut être signé mais, le déblocage des fonds n'est possible qu'à réception de la 1^{re} tranche d'apport.

3. La collectivité devient actionnaire de l'AFL

Lors du versement de l'ACI ou de sa première tranche, dans le cas d'un versement échelonné, votre collectivité devient membre.

EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT ACHEVÉ

La commune de Saint-Augustin a rejoint l'AFL en 2019 et est bénéficiaire du programme Villages d'Avenir de l'ANCT depuis sa création.

Afin de financer ses travaux de voirie ainsi que la création d'un cheminement de mode doux, la commune a bénéficié en 2023 d'un prêt-relai (en attente de subvention et de TVA) ainsi qu'un prêt sur 15 ans.

Contact

Philippe ROGIER
Directeur Institutions & Territoires
112 Rue Garibaldi
69006 LYON
☎ 04 81 11 29 32
✉ adhesion@afl-banque.fr



AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ

MISSIONS

La Région Hauts-de-France, l'Office français de la biodiversité, l'État et les Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie ont créé conjointement en septembre 2022 une Agence Régionale de la Biodiversité (ARB HDF).

L'ARB des Hauts-de-France poursuit, dans le domaine de la biodiversité, les objectifs opérationnels suivants :

- Fédérer et valoriser la complémentarité des compétences,
- Garantir la cohérence des interventions,
- Décupler une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité,
- Favoriser la capacité d'ingénierie des acteurs publics et privés dans les territoires pour passer à l'action, notamment par l'élaboration et la mise à disposition d'outils,
- Mener une communication au plus près des acteurs.

MOYENS HUMAINS ET COMPÉTENCES

La dynamique multi-partenaire réunit un grand nombre d'acteurs au sein de trois pôles :

- Connaissance
- Mobilisation et Appui aux Acteurs
- Éducation, Sensibilisation, Communication

Grâce à sa structuration partenariale, l'ARB HDF bénéficie d'une expertise étendue dans le domaine de la biodiversité (Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), diagnostics écologiques et préservation des espèces, adaptation au changement climatique et solutions fondées sur la nature, restauration des continuités écologiques et des milieux naturels, renaturation, conservation d'espaces naturels à forte valeur, etc.).

Chiffres clés :

- Une équipe mutualisée de 10 personnes,
- 13 partenaires associés,
- 20 groupes de travail répartis dans les trois pôles sur des thématiques variées.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Le thème de la Mobilisation et l'Appui aux Acteurs est traité, d'une part via l'animation de différents dispositifs d'engagements pour les territoires (Territoires Engagés pour la Nature, Capitale Française de la Biodiversité, Atlas de la Biodiversité Communale, etc.), et d'autre part dans le cadre d'un projet « ARTISAN » visant l'accompagnement sur l'adaptation au changement climatique au travers des « Solutions fondées sur la nature ». De plus, l'ARB HDF met en place une nouvelle dynamique permettant d'apporter un appui en ingénierie aux collectivités locales pour la mise en œuvre d'actions favorables à la biodiversité.

Le dispositif Territoire engagé pour la nature (TEN) permet aux collectivités :

- D'être accompagnée pour formaliser un programme d'actions
- De rejoindre le « Club des Engagés »
- De faciliter la mise en relation et formalisation de plans de financements
- Bénéficier d'une valorisation nationale, régionale et locale

L'ARB HDF constitue également une porte d'entrée efficace pour répondre aux sollicitations des collectivités en termes :

- **D'ingénierie technique** : centre de ressources, partage de retours d'expériences, expertise, etc.
- **D'ingénierie financière** : aide à l'identification de financements adaptés et au montage de dossiers

CONDITIONS TARIFAIRES

L'offre d'accompagnement et d'ingénierie de l'ARB HDF est gratuite.

EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT ACHEVÉ

Voici deux exemples d'accompagnement mis en place par l'ARB HDF dans le cadre de la stratégie régionale EEE :

- **Stratégie des marais de la Souche ou CTECH (Contrat de Territorial Eau et Climat) :**

Une stratégie locale a été élaborée au vu des nombreuses EEE présentes au niveau de ces marais.

L'AESN (Agence de l'Eau Seine-Normandie), l'AMSAT (Association pour le Maintien et la Sauvegarde des Activités Traditionnelles des marais de la souche), l'ASMSL (Association Syndicale des Marais Septentrionaux du Laonnais), La Roselière (qui assure la gestion de la réserve naturelle nationale du marais de Vesles-et-Caumont), le CBNBI (Conservatoire Botanique National de Bailleul), le CEN HdF (Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France) et la DREAL Hauts-de-France (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) ont travaillé ensemble pour rédiger et mettre en œuvre cette stratégie.

Le plan d'action est prévu de 2024 à 2026.

- **Formations en lien avec les EEE :**

Des structures partenaires à la Stratégie Régionale sur les EEE comme la FREDON ou encore le CBNBI peuvent dispenser des formations de reconnaissance (et parfois gestion) de certaines EEE.

Le CEN a pu organiser une formation sur la gestion des déchets de plantes exotiques envahissantes sur 2 jours. Un jour était consacré à des notions générales sur les EEE, leur prévention, la réglementation, les méthodes de valorisation des plantes et de la terre contaminées. Lors du second jour une visite de station de compostage était organisée ainsi qu'une session « Retours d'expériences ».

C'est un format qui peut être adapté à la demande des collectivités et en fonction de leurs besoins.

Contact

Jules MAYRAND
Chargé d'appui à l'ingénierie
des collectivités
6 rue du Bleu Mouton
59000 Lille
☎ 06 82 72 59 06
✉ j.mayrand@enrx.fr



AGENCE D'URBANISME, DE DÉVELOPPEMENT ET DU PATRIMOINE DE SAINT-OMER

MISSIONS

L'Agence est une association loi 1901 financée par des fonds publics. Elle est :

- Un outil créé pour répondre aux enjeux partagés de développement de leurs membres
- Un outil partenarial qui rassemble les acteurs du territoire
- Un outil travaillant dans le cadre d'un programme partenarial d'activités
- Un outil technique pluridisciplinaire
- Un outil porté par une éthique de liberté et de responsabilité
- Un outil qui travaille en réseau

L'offre de L'Agence se décline en 3 axes :

- Comprendre : l'Agence recueille, traite, croise et rend compréhensible les données historiques et géographiques pour éclairer les possibles, mieux anticiper et encourager l'imagination.
- Accompagner : l'Agence facilite la conduite de projets, propose des solutions et actions pour relever les défis de la réorientation écologique : se loger, se nourrir, consommer, travailler...
- (S') impliquer : l'Agence est un espace de dialogue et de partage pour transmettre une culture de l'aménagement et de l'urbanisme.

L'Agence, dans le cadre du dispositif "Pays d'art et d'histoire" (Pah) a la particularité de gérer un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), établi sur deux sites :

- La Maison de l'Archéologie à Théroouanne (ouverte en 2019),
- La Maison du Patrimoine à Saint-Omer (ouverture prévue fin 2024. En attendant celle-ci, son pavillon préfigurateur, inauguré en 2020, présente la scénographie de ce futur établissement au public).

L'Agence fait également partie de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), qui regroupe les 50 agences d'urbanisme françaises, et du réseau Urba8, rassemblant les 8 agences d'urbanismes des Hauts-de-France. Elle appartient aussi au réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire. L'Agence s'inscrit ainsi dans un maillage territorial dynamique aussi bien à l'échelle intercommunale, régionale que nationale.

MOYENS HUMAINS ET COMPÉTENCES

L'Agence s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire et expérimentée, capable de mettre en œuvre ses connaissances et ses savoir-faire au service des habitants et de leur territoire. Elle est composée d'une trentaine de collaborateurs aux compétences multiples (urbanistes, architectes, paysagistes, géographes, historiens, médiateurs, communicants, etc.).

MODALITÉS D'INTERVENTION

Pour toutes demandes d'interventions de L'Agence, n'hésitez pas à nous contacter en nous indiquant l'objet de la sollicitation et un collaborateur prendra contact avec vous pour un premier rendez-vous (accueil@aud-stomer.fr).

CONDITIONS TARIFAIRES

Le montant de la cotisation de L'Agence s'articule selon la nature du membre (EPCI, Syndicat mixte par exemple) et de son statut (membre de droit ou membre actif).

EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT ACHEVÉ

Nos publications sont consultables sur notre site internet.

- Axe Accompagner : Rafrâichir la ville « Comment adapter les espaces publics aux vagues de chaleur »
- Axe Comprendre : Observatoire sur les déplacements domicile-travail
- Focus du Pah de Saint-Omer : Le château de la vallée et son parc à Blendecques
- Axe S'impliquer : Synthèse d'études sur la co-construction des études d'aménagement
- Explorateurs du Pah de Saint-Omer : Saint-Omer à la française.

Contact

Rue Saint Sépulcre
62500 Saint-Omer

☎ 03 21 38 01 62

✉ accueil@aud-stomer.fr



AGENCE D'URBANISME DE L'ARTOIS

MISSIONS

L'Agence d'Urbanisme de l'Artois est une Association élaborant des activités d'intérêt général relevant de missions d'ingénierie territoriale mutualisée d'un socle commun défini et partagé avec et entre ses membres pour le compte de ses Partenaires Membres Adhérents. Les missions sont la réalisation d'observatoires sur les territoires, la création d'une plateforme numérique et collaborative de la donnée publique et territoriale, l'aide et le conseil après des élus et techniciens locaux en matière d'urbanisme et de développement (planification, habitat, mobilités, économie, environnement, foncier...) au sens large des territoires (études, assistances...).

Outil pluridisciplinaire, partenariale et mutualisée, l'agence fonctionne dans une volonté de travailler en commun à l'échelle d'un territoire afin d'orienter les stratégies territoriales. L'agence vient en appui technique des collectivités territoriales. Elle met à disposition des moyens d'observation et d'évaluation et propose des réflexions stratégiques et opérationnelles en contribuant ainsi au processus décisionnel des élus.

L'agence a notamment pour mission de :

- Suivre les évolutions urbaines et développer l'observation territoriale,
- Participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux,
- Préparer les projets d'agglomération, métropolitains et territoriaux, dans un souci à la fois :
 - D'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques,
 - De contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable, la qualité paysagère et urbaine,
- D'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines.

Les missions attendues se développent sous 3 axes principaux pour relever le défi des transitions en cours et futures à l'œuvre sur les territoires de l'agence :

- La DATA pour développer la connaissance des territoires avec des outils numériques mutualisés au service d'une meilleure aide à la décision politique, Transformer la connaissance territoriale à la faveur des innovations numériques
- La Prospective au service des partenaires pour préparer les territoires aux transitions et aux adaptations aux changements sociaux, économiques, environnementaux, climatiques (études, appel à experts, conférences, séminaires...)
- L'accompagnement des transitions multiples en cours et à venir en appui des partenaires et des acteurs dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques.

MOYENS HUMAINS ET COMPÉTENCES

Une équipe de 28 personnes dont les compétences portent dans différents domaines (mobilités, économie, projet urbain, planification territoriale, cartographie, agriculture et alimentation, efficacité énergétique, environnement, habitat et cohésion sociale, santé, communication, transitions territoriales)

MODALITÉS D'INTERVENTION

L'Agence intervient sur le territoire des collectivités adhérentes (agglomérations, communes, État, Région...).

À ce jour, l'AULA intervient sur un périmètre regroupant près 310 communes relevant des 4 EPCI adhérents, des 3 Syndicats Mixtes adhérents (PMA, PETR, Artois Mobilités). L'AULA intervient aussi sur la commune de Courcelles lez Lens adhérente depuis le 1er janvier 2023. L'adhésion est ouverte à toutes les communes qu'elles relèvent ou non d'un EPCI adhérent à l'Agence. Elle devra être validée par la gouvernance de l'Agence conformément aux statuts.

L'adhésion à l'agence permet ensuite aux communes adhérentes qui le souhaitent de formaliser un « Partenariat de proximité » par convention financière.

CONDITIONS TARIFAIRES

- Pour les EPCI et Collectivités Territoriales type Syndicats Mixtes = Adhésion à l'agence moyennant le versement d'une cotisation (0€/an jusqu'à présent) et d'une subvention pour la participation au fonctionnement et à la mise en œuvre du PPA de l'Agence, définies par les instances de gouvernance de l'agence et arrêtées par délibération (2€/habitants pour EPCI et Forfait pour SM).
- Pour les communes adhérentes, l'adhésion est ouverte à toutes les communes qu'elles soient ou non sur le territoire de l'Agence et devra être validée par la gouvernance de l'Agence.

-		Montants de l'adhésion	
Communes dont EPCI adhérentes à l'AULA		Communes dont EPCI non adhérentes à l'AULA	
Pour les communes de moins de 10 000 habitants	0,10€ par habitant avec un montant plafonné à 500 €	0,20€ par habitant avec un montant plafonné à 1 000 €	
Pour les communes de 10 000 hbts à 19 999 hbts	0,10€ par habitant avec un montant plafonné à 1 500 €	0,20€ par habitant avec un montant plafonné à 3 000 €	
Pour les communes de plus de 20 000 hbts	0,10€ par habitant avec un montant plafonné à 2 500 €	0,20€ par habitant avec un montant plafonné à 5 000 €	
Décote pour la première année d'adhésion à 50%			

1/ Chaque commune adhérente aura accès dès son adhésion à un socle commun de données et d'outils :

- Indicateurs clés territorialisés
- Outils de visualisation SIG/ cartographies interactives
- Ainsi qu'un accès à la plateforme numérique collaborative

2/ De plus, l'adhésion à l'agence permet ensuite de formaliser un « Partenariat de proximité » avec les communes adhérentes qui le souhaitent par convention relevant juridiquement des dispositions légales et réglementaire du « In House ».

Une campagne d'adhésion va être lancée sur le 2^e trimestre 2024 auprès des communes.

EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT ACHEVÉ

- Pour les EPCI, Syndicats Mixtes, et autres Membres (ETAT, Région, CD62) : le rapport d'activité est disponible sur <https://www.aulartois.fr/rapport-dactivite-et-programme-de-travail/>

- Assistanes Conseils pour les communes suivantes :

- Isbergues : Élaboration du Projet de ville (Diagnostic socio-économique et urbain, Schéma stratégique et concertation avec acteurs locaux et élus)
- Labeuvrière : Élaboration d'une stratégie urbaine et foncière au regard de la mise en œuvre du ZAN sur la commune
- Fouquières lez Béthune : Élaboration d'une stratégie urbaine et schéma directeur des espaces publics et du patrimoine bâti public
- Courcelles lez Lens : Élaboration du Projet de ville (Diagnostic socio-économique et urbain, Schéma stratégique et concertation avec acteurs locaux, habitants et élus)

Contact

Carole BOGAERT
Directrice

8 avenue de Paris
BP 7 - 62400 BETHUNE

☎ 03 21 56 11 42

✉ c.bogaert@aulartois.fr



BANQUE DES TERRITOIRES

MISSIONS

Créée en 2018, la Banque des Territoires est une direction de la Caisse des Dépôts. Elle regroupe ses offres de conseil et de financement au service des territoires. Sa mission est d'accompagner la transformation écologique et énergétique des territoires en assurant la cohésion sociale et territoriale.

MOYENS HUMAINS ET COMPÉTENCES

La Banque des Territoires finance une ingénierie à visée opérationnelle destinée à qualifier et accélérer les projets de transformation des territoires en lien avec les priorités du Plan stratégique de la Banque des Territoires : la transformation écologique et énergétique, et la cohésion sociale et territoriale.

Elle soutient en particulier les territoires à forts enjeux, comme les territoires ruraux, les territoires du littoral, les métropoles et grandes villes, avec un accompagnement personnalisé dans le cadre des programmes nationaux Action Cœur de Ville, Petites villes de demain, Territoires d'industrie et Quartiers politique de la ville.

Avec Rural Consult, la Banque des Territoires propose un appui juridique et financier dédié aux communes de moins de 5 000 habitants et aux intercommunalités de moins de 20 000 habitants. À travers ce dispositif, elle accompagne les projets des territoires ruraux, par des partages de bonnes pratiques, des ressources documentaires, des outils d'analyse financière, des études pour la réalisation de projets locaux, la recherche de financement, et la mise à disposition d'experts juridiques et financiers pour répondre aux préoccupations des collectivités. Le service est accessible par téléphone du lundi au vendredi de 9H à 19H au 0970 808 809 (coût d'un appel local) et via la plateforme banquedesterritoires.fr/rural-consult.

MODALITÉS D'INTERVENTION

La Banque des Territoires réunit un ensemble de ressources sur fonds propres mobilisé pour répondre aux besoins des projets.

- 2 modalités principales d'intervention au service des relations des Directions Régionales avec les acteurs territoriaux :
 - o Cofinancement (modalité d'intervention la plus courante) ;
 - o Marchés à Bon de Commande dans le cadre de priorités thématiques à caractère exceptionnel (Programme EduRenov, Sgreen, ...) ou pour répondre à un manque de moyens particulier.
- Un ensemble de services (appui téléphonique, web conférences, ressources et outils digitaux) proposés en direct.

CONDITIONS TARIFAIRES

La Banque des Territoires finance en totalité ou en partie les interventions d'experts territoriaux.

EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT ACHEVÉ

- Convention de partenariat signée avec la FDE 62 : La Banque des Territoires apporte des financements d'ingénierie à la FDE 62 sous forme de subventions complémentaires au programme ACTEE pour accélérer les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics et/ou d'éclairage public urbain des collectivités adhérentes de la FDE 62.
- Cofinancement (en cours) à hauteur de 30% de l'élaboration du schéma directeur de l'eau de la communauté de communes du Haut Pays Montreuillois en vue de la prise de compétence « eau potable ».

Contact

Sandrine BONNOT
Directrice territoriale du Pas-de-Calais
Direction Régionale Hauts-de-France
☎ 06 73 68 99 92
✉ sandrine.bonnot@caissedesdepots.fr



BOULOGNE-SUR-MER DÉVELOPPEMENT CÔTE D'OPALE

MISSIONS

Agence d'attractivité, d'urbanisme et de développement économique, créée en 1993, et membre du réseau URBA8, l'agence œuvre depuis 30 ans au service de l'aménagement et du développement du Boulonnais :

- Appui à l'élaboration et à la gestion des documents d'urbanisme
- Accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leurs projets urbains
- Pilotage et appui aux politiques contractuelles (ANRU, ACV, PVD...)
- Gestion du système d'information géographique du Boulonnais
- Promotion économique, prospection et accueil des investisseurs
- Mission Europe : sensibilisation aux programmes européens et accompagnement dans les réponses aux appels à projet.

MOYENS HUMAINS ET COMPÉTENCES

Équipe pluridisciplinaire de 20 personnes :

Planification territoriale / Projets urbains / Observation-évaluation / Système d'information géographique / Paysage / Développement économique / Attractivité territoriale / Appui aux projets et financements européens (interreg, urbact, galpa...)

MODALITÉS D'INTERVENTION

L'Agence est un lieu partenarial (Collectivités Locales, État, Région, Département, PMCO, SM SCOT...) où peuvent être harmonisées et coordonnées les politiques publiques d'aménagement et de développement du territoire.

Outil d'observation, de prospective, de réflexion et d'études, l'Agence élabore annuellement un programme partenarial d'activités, véritable contrat d'objectifs communs aux Membres. Ce programme s'inscrit dans un contexte d'évolution urbaine et économique où le croisement des échelles territoriales rend nécessaire des lieux d'échanges.

CONDITIONS TARIFAIRES

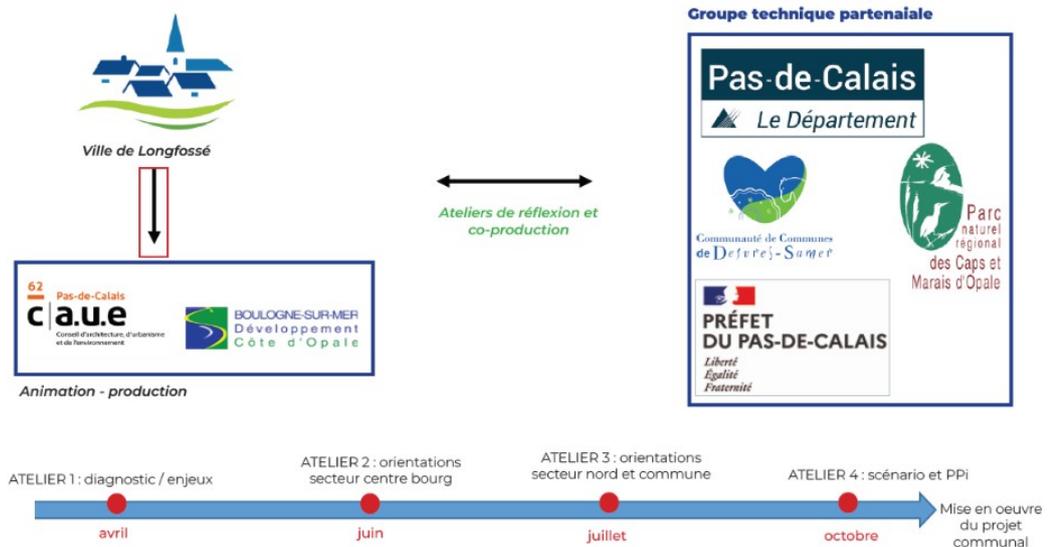
Gratuit. Les missions s'inscrivent dans un programme partenarial d'activités. Réservée aux membres de l'agence, aux intercommunalités membres et aux communes de ces intercommunalités.

EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT ACHEVÉ

Dans le cadre de son programme de travail partenarial, BDCO accompagne les communes dans les réflexions portant sur le développement de leur centralité et la mise en œuvre de leur projet communal. A ce titre, la commune de Longfossé a souhaité bénéficier de l'appui de l'agence pour, à partir d'un diagnostic, définir les enjeux d'aménagement et réaliser un plan guide. Cet exemple illustre la dimension partenariale de la mission.

REFLEXION PARTENARIALE

- démarche d'animation et de réflexion partagée avec les acteurs du territoire



Contact

Olivier DELBECQ
2 bis Boulevard Daunou
BP 611
62321 BOULOGNE SUR MER
✉ bdco@boulogne-developpement.com



CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

MISSIONS

Selon l'Article 7 de la loi 77-2 du 3 janvier 1977 qui crée les CAUE, le CAUE, poursuit sur le plan local, les objectifs définis au plan national en vue de promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement. Le CAUE du Pas-de-Calais exerce ainsi une mission d'intérêt public, déclinée en 4 axes :

- **Conseiller** : Le CAUE conseille les collectivités dans leurs réflexions en matière d'équipement, d'espace public ou encore de développement communal. Il favorise le débat public, pour un cadre de vie adapté aux habitants et aux besoins locaux. Il conseille les particuliers et les porteurs de projets en amont de toute maîtrise d'œuvre. Le CAUE fournit un appui technique aux politiques départementales.
- **Accompagner** : Le CAUE accompagne les collectivités, les administrations, ainsi que les acteurs du développement et du cadre de vie, dans les projets de territoire et la mise en place de politiques publiques. Il apporte son expertise pluridisciplinaire et sa connaissance du territoire, dans un souci permanent de transversalité avec l'ingénierie existante.
- **Sensibiliser** : Le CAUE développe des actions de sensibilisation à la qualité architecturale, urbaine et paysagère et à la préservation de l'environnement. Il sensibilise le jeune public à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage. Avec ses partenaires territoriaux, le CAUE organise et anime des débats, participe à des journées de sensibilisation et décline localement les grands événements culturels nationaux. Il met à disposition des ressources documentaires et produit des fiches de références, ouvrages, vidéos ou encore expositions à destination de différents publics.
- **Former** : Le CAUE participe à la formation de tous les publics en apportant les outils nécessaires à la compréhension du cadre de vie. Il intervient dans différents modules de formation avec ses partenaires.

MOYENS HUMAINS ET COMPÉTENCES

Au 1er janvier 2024, le CAUE se compose d'une équipe de 10 personnes :

- 1 directrice, architecte urbaniste,
- 3 architectes,
- 3 paysagistes concepteurs,
- 1 secrétaire administrative et comptable,
- 1 responsable de communication,
- 1 responsable du centre de ressources, Community manager.

MODALITÉS D'INTERVENTION

L'accompagnement du CAUE se fait sur sollicitation des porteurs de projets, publics ou privés.

Des partenariats peuvent également être mis en place (avec les collectivités, le Département, les services de l'État ou encore les structures d'ingénierie locales), sur les thématiques du cadre de vie, du bien-vivre ensemble, de la préservation des ressources et d'adaptation au changement climatique. Le CAUE contribue ainsi aux politiques publiques mises en place sur les territoires.

CONDITIONS TARIFAIRES

L'accompagnement du CAUE est gratuit. L'association, de droit privé, perçoit pour son fonctionnement une part de la Taxe d'Aménagement départementale. Toutefois, des conventions de partenariats peuvent être mises en place, avec contribution financière volontaire des signataires de ces conventions au budget de fonctionnement du CAUE. Ces contributions marquent l'intérêt partagé des partenaires aux enjeux du cadre de vie.

EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT ACHEVÉ

En 2023 :

- 104 sollicitations de conseils aux collectivités,
- 174 sollicitations de conseils aux particuliers,
- 6 conventions partenariales,
- Une cinquantaine d'actions de sensibilisation, sous divers formats (séminaires, ateliers, visites, communication digitale...).



Contact

Laurence MORICE
Directrice

43 rue d'Amiens 62018 Arras Cedex 9

☎ 03 21 21 65 65

✉ caue62@caue62.org

lmorice@caue62.org



CENTRE D'ÉTUDES ET D'EXPERTISES SUR LES RISQUES, LA MOBILITÉ ET L'AMÉNAGEMENT

MISSIONS

Le Cerema est un expert technique en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et se positionne comme intégrateur, mobilisant ses compétences multi-métiers au service des territoires et de leurs projets.

Établissement public, il agit en acteur neutre et impartial en intervenant prioritairement pour répondre aux besoins et projets de l'État et des collectivités en matière d'aménagement durable.

MOYENS HUMAINS ET COMPÉTENCES

2500 agents travaillent au Cerema au niveau national, répartis sur 23 sites. La direction Hauts-de-France est implantée à Lille. Experts, spécialistes et chercheurs interviennent sur les sujets de l'aménagement (revitalisation des villes, sobriété foncière et reconquête des friches, élaboration d'une politique foncière, outils de connaissance des dynamiques foncières), de l'adaptation au changement climatique, des transports (intermodalité et pôles d'échanges multimodaux, conception des espaces publics, mobilités décarbonées, en milieu rural), des infrastructures (diagnostics d'ouvrages d'art, gestion de patrimoine d'infrastructures de transport), des risques naturels, du bâtiment et de l'éclairage public, de l'environnement (énergies renouvelables et réseau de chaleur, biodiversité, renaturation des villes, eau, air, bruit, économie circulaire), la gestion du littoral.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Le Cerema propose un accompagnement allant du diagnostic à la mise en œuvre de projets, avec conseil amont, appui méthodologique, construction de solutions opérationnelles, assistance à maîtrise d'ouvrages.

Il diffuse aussi de nombreuses connaissances via des publications techniques, l'animation de conférences ou de formations, et mène des projets de recherche et d'innovation. Le Cerema peut également piloter des appels à projets spécifiques.

Pour faire appel au Cerema, une collectivité peut choisir de s'appuyer sur les différentes possibilités de la commande publique (gré à gré, appel d'offres, etc).

L'adhésion permet aux collectivités de mobiliser son expertise de façon simplifiée.

Le Cerema instruit les dossiers de subvention pour les programmes nationaux suivants, chacun selon leurs critères d'éligibilité :

- Programme National Ponts travaux : <https://www.cerema.fr/fr/programmenationalpontstravaux>

- Sentiers nature : <https://www.cerema.fr/fr/destination-france/sentiers-nature>

CONDITIONS TARIFAIRES

Sollicité par une collectivité, le Cerema établit une proposition technique et financière sur la base de la politique tarifaire de l'établissement.

Les collectivités adhérentes bénéficient de tarifs réduits.

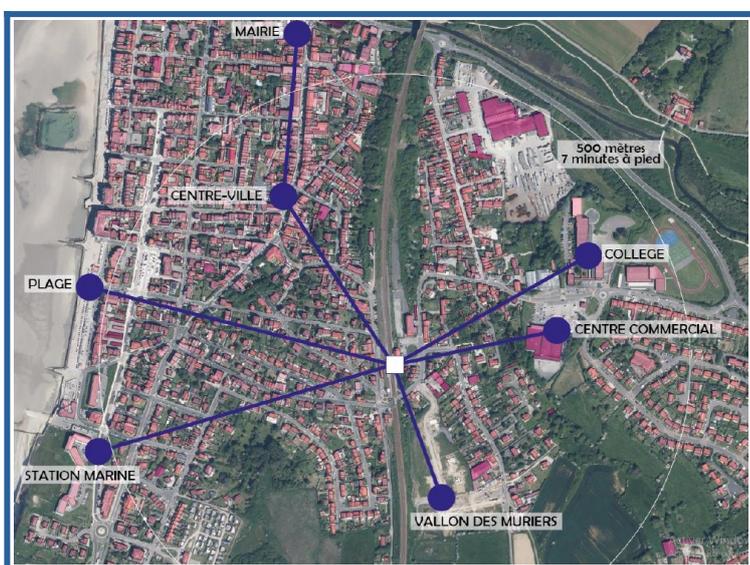
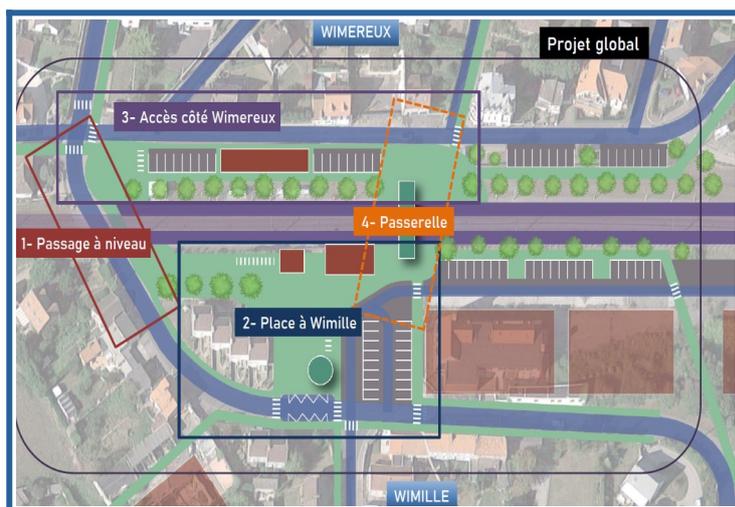
Des conventions avec co-financement de l'ANCT sont possibles pour les collectivités bénéficiaires de certains programmes nationaux.

EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT ACHEVÉ

L'émergence du projet Pôle Gare de Wimille-Wimereux

Le Cerema est intervenu à la demande du maire de la commune de Wimille, labellisée « Petite Ville de Demain ». L'accompagnement a porté sur l'émergence du projet de pôle d'échanges multimodal (PEM) de Wimille-Wimereux dans un secteur « Gazemetz-Gare » en pleine recomposition à Wimille.

La première phase de la mission a consisté à établir un diagnostic sensible sur le terrain, en complément d'une relecture des stratégies locales. A Wimille-Wimereux, ce travail a mis en évidence une difficulté à concevoir les liens de cette double polarité de 10 000 habitants autour de la gare ferroviaire. Des enjeux partagés dans les traversés du passage à niveau ont été



identifiés ainsi que des premières perspectives de valorisation du pôle intermodal.

L'étude s'est poursuivie par des entretiens avec les différents acteurs (de l'urbanisme, des transports collectifs, de la voirie...) concernés par l'aménagement. Ces échanges ont permis de renseigner une matrice « atout/ faiblesse/ opportunité/ menace » dans laquelle les positions des acteurs ont été croisées. L'objectif est de faire ressortir le champ « des possibles » et celui « des contraintes » que les parties prenantes devront résoudre.

Enfin, un club d'acteurs a été réuni pour partager les résultats de l'étude ainsi que

les objectifs et premières esquisses. Après plusieurs itérations, la préfiguration du projet s'est orientée vers un schéma de principe en 4 secteurs opérationnels :

- en premier lieu, la sécurisation du passage à niveau ;
- ensuite le réaménagement de la place de la gare avec la création d'un parvis multimodal ;
- côté Wimereux, la création d'une plus grande ouverture de la gare vers la mer ;
- et enfin la question de la construction d'une passerelle accessible à plus long terme.

La démarche s'est avérée concluante dans un temps réduit et a permis d'accélérer l'émergence du projet, de tester des scénarios et de favoriser l'interconnaissance des acteurs. Ce protocole d'accompagnement est reproduit sur d'autres « Petites Villes de Demain » qui ont des demandes similaires (Hesdin, Chaulnes...).

Contact

Directeur territorial
44t rue Jean Bart 59043 Lille

☎ 03 20 49 60 00

✉ dir.dterhdf.cerema@cerema.fr



CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTS-DE-FRANCE

MISSIONS

La Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais est un établissement public au service des agriculteurs et des acteurs du monde rural.

Sa mission première est de représenter les intérêts du monde agricole vis-à-vis des pouvoirs publics et des collectivités locales en émettant des avis et en établissant des propositions d'actions.

Aux côtés des communes et EPCI du Pas-de-Calais, la Chambre d'agriculture est également un partenaire pour la gestion concertée de l'espace, ainsi que le développement de projets de territoire profitant tout autant à la collectivité qu'aux agriculteurs.

MOYENS HUMAINS ET COMPÉTENCES

Pour le Pas-de-Calais, 6 chargés de développement territorial sont identifiés comme interlocuteurs de proximité :

- Implantés au cœur des territoires, ils connaissent les particularités des territoires et leur historique.
- Ils accompagnent l'émergence et la structuration de projets, et font le lien avec les experts techniques de l'établissement.

Domaines d'intervention : l'aménagement de l'espace, la valorisation des produits locaux, le développement de l'économie circulaire et des énergies renouvelables, la gestion durable de l'eau, de la biodiversité et des paysages, les transitions climatiques...

MODALITÉS D'INTERVENTION ET CONDITIONS TARIFAIRES

Chaque projet est particulier, et mérite de s'y adapter. Pour cela, contactez au plus vite votre chargé de développement territorial pour étudier ensemble l'appui que la Chambre d'agriculture peut apporter.

EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT ACHEVÉ

- Diagnostic agricole du PLUi – CA Grand Calais Terres & Mers
- Étude de compensation collective agricole RN42 Lumbres – SANEF
- Organisation de randonnées à la ferme
- Déploiement de programmes d'hydraulique douce – CC Pays d'Opale, CC Campagnes de l'Artois
- Contribution à l'étude « restauration collective » du Programme alimentaire territorial (PAT – CA Pays de Saint-Omer)

Contact

Thomas FROIDURE
Responsable de la Stratégie Territoire

☎ 06 85 20 94 64

✉ thomas.froidure@npdc.chambagri.fr



CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

MISSIONS

La Chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France est un établissement public administratif qui conseille, accompagne et forme les générations futures d'artisans, les porteurs de projets, les chefs d'entreprise et les salariés de l'Artisanat.

Elle accompagne également les collectivités territoriales (EPCI, communes) dans leurs projets de développement en lien avec l'implantation, le maintien ou le développement d'activité artisanale.

MOYENS HUMAINS ET COMPÉTENCES

La CMA Hauts-de-France compte 1300 collaborateurs présents sur l'ensemble du territoire de la Région Hauts-de-France. Dans le département du Pas-de-Calais, deux directeurs territoriaux (1 sur la zone littorale, 1 sur la zone centre) sont en relation avec les 20 EPCI, grâce à 8 antennes formation et/ou entreprises.

La CMA Hauts-de-France agit sur :

- le **développement économique** : accompagner la création, le développement et la transmission d'entreprise
- le **développement des compétences** : grâce à ses antennes de formation, développer les compétences pour soutenir l'emploi dans les entreprises de proximité
- le **développement territorial** : être le partenaire des communes et EPCI dans le cadre de projets de développement territorial (réalisation de diagnostics, d'études d'impacts, accompagnements sur la création, le maintien ou la transmission d'activité artisanale)

MODALITÉS D'INTERVENTION

Domaines d'intervention :

- **Urbanisme et projets de territoire** : Conseils aux communes et EPCI, diagnostics de territoire sur l'économie de proximité, études de marché sur les potentiels commerciaux et artisanaux dans tous les secteurs, études préalables à l'implantation de commerces...
- **Attractivité** : Accompagnement dans la stratégie de développement économique et touristique, maintien et développement de l'activité économique, maintien du « dernier commerce », implantation du « premier » commerce
- **Accompagnement individuel des porteurs de projets** : accueil et accompagnement des porteurs de projets de création, développement et transmission (reprise d'entreprises, accompagnement à la création et au développement d'une entreprise artisanale)

Cibles et Modalités d'Interventions :

- Tous les décideurs publics et en premier lieu les communes et EPCI qui souhaitent porter un projet et définir un plan d'action pour le développement de l'économie de proximité grâce à des accompagnements dédiés
- Tous les porteurs de projets et artisans en activité sur le territoire et susceptibles de prendre part au projet de développement des territoires.

CONDITIONS TARIFAIRES

Sur devis.

EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT ACHEVÉ

- Accompagnement pour le maintien d'une boulangerie (CCPL)
- Accompagnement des entreprises du bâtiment pour développer des compétences en rénovation énergétique de logements (CALL)
- Accompagnement sur le maintien et le développement de l'activité artisanale sur le territoire grâce à des diagnostics d'entreprises (CABBALR)
- Accompagnement sur les cessions transmissions d'entreprises (CCSA)

Contact

Astrid BALLIGAND, Directrice Territoriale Zone Littorale

☎ 06 35 29 63 38

✉ a.balligand@cma-hautsdefrance.fr

EPCI : CCFL, CCPSO, CCPL, CCRA, CCPO, CAGCTM, CCTDC, CCDS, CAB, CCHPM, CA2BM, CC7V

Stéphane BAILLIET, Directeur Territorial Zone Centre

☎ 07 63 45 48 94

✉ s.bailliet@cma-hautsdefrance.fr

EPCI : CABBALR, CALL, CAHC, CCOM, CUA, CCT, CCCT, CCSA



EDEN 62

MISSIONS

Protéger, Aménager, Sensibiliser. Eden62 est un syndicat mixte chargé de la gestion de plus de 6000 hectares d'espaces naturels dans le Département du Pas-de-Calais. Il est également responsable de l'aménagement de ces sites afin de permettre l'accueil du public, en créant des chemins, des observatoires et d'autres équipements. De plus, il est engagé dans l'éducation à l'environnement pour divers publics, tels que les collégiens, les écoliers, les habitants et les touristes. Eden62 possède également deux structures d'accueil du public : la Grange Nature, maison de la nature du Département à Clairmarais, qui propose une boutique éco-responsable et des expositions ludiques sur la biodiversité et ses bienfaits pour l'Homme ; et la Maison du Bois de Marœuil, qui accueille des groupes constitués pour leur faire découvrir l'écosystème forestier.

MOYENS HUMAINS ET COMPÉTENCES

Le syndicat mixte se compose d'environ 130 agents répartis comme suit :

- Une centaine de gardes nature départementaux
- 11 animateurs ou animatrices nature
- 9 gestionnaires d'espaces naturels
- Du personnel administratif et un service communication

MODALITÉS D'INTERVENTION

Eden62 intervient auprès de certaines écoles dans le cadre de projets éducatifs visant à sensibiliser les élèves et à aménager des espaces naturels dans ou à proximité des établissements. Des interventions similaires sont également réalisées au niveau de certains collèges au sein des « clubs Eden ».

Dans le cadre de notre engagement en faveur de la préservation de la biodiversité, nous avons lancé une enquête de science participative intitulée « Avez-vous vu Cache-Noisette ? » portant sur l'écureuil roux. Parallèlement, nous œuvrons à sensibiliser les habitants en les encourageant à participer à notre initiative « 2 m² pour la biodiversité ». Cette opération vise à laisser un espace propice à la biodiversité dans les jardins, cours ou balcons des habitants.

De plus, nous répondons occasionnellement à des demandes émanant des communes concernant divers aménagements en faveur de la biodiversité. Nous restons ainsi engagés dans la promotion de pratiques favorables à la cohabitation harmonieuse entre l'homme et la nature.

EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT ACHÉVÉ

Eden62 est intervenu en conseil auprès du Département du Pas-de-Calais dans un projet de végétalisation de la cour du Collège Jean Zay de Lens. Ainsi, plusieurs centaines de m² de bitume ont laissé la place à des îlots végétalisés et arborés. Ils offrent de l'ombre aux élèves et un espace propice à la biodiversité. En effet, ces espaces ont étéensemencés avec des plantes sauvages locales favorables aux insectes pollinisateurs.

Contact

Christian RINGOT
Directeur du service
éducation et
communication

2 Rue Claire 62240 Desvres

☎ 03 21 32 13 74

✉ contact@eden62.fr



ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

MISSIONS

L'Établissement public foncier de Hauts-de-France est l'opérateur du recyclage foncier en région Hauts-de-France. Il accompagne les collectivités dans la mobilisation du foncier nécessaire à la mise en œuvre de leurs projets, quelle que soit la nature de ce foncier, bâti ou non, en bon ou en mauvais état, dès lors qu'il se situe dans le tissu déjà existant.

L'intervention de l'EPF est définie dans son programme pluriannuel d'intervention, qui pour la période 2020-2024, couvre sept thématiques : la revitalisation des centralités, la production de logements, le développement économique, l'amélioration du cadre de vie et la préservation de la biodiversité, la gestion des risques, le traitement des friches et la constitution de réserves foncières et enfin la valorisation du patrimoine Unesco.

De 2020 à 2023, l'EPF Hauts-de-France a ainsi contribué à la production de près de 4500 logements et remis sur le marché environ 415 hectares de foncier dont 160 ha pour l'activité économique. Il a aussi accordé 176 M€ d'aides sur ses fonds propres.

La plus-value apportée par l'EPF, c'est du conseil, du temps et des moyens financiers au service du recyclage de l'existant.

MOYENS HUMAINS ET COMPÉTENCES

L'EPF met à disposition des collectivités une équipe pluridisciplinaire de 95 collaborateurs, aux métiers variés et aux expertises complémentaires : experts fonciers, ingénieurs, architectes, urbanistes, juristes, géomaticiens... en mesure d'apporter du conseil sur la stratégie foncière, un accompagnement dans la définition et le montage des projets et d'assurer la réalisation des acquisitions foncières, la mise en sécurité et la gestion des biens, la maîtrise d'ouvrage des travaux de déconstruction, de traitement de la pollution et de renaturation.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Après analyse de la demande de la collectivité, l'EPF formalise son intervention dans une **convention** signée avec la collectivité (commune, EPCI).

Cette convention peut être **opérationnelle** (comportant une phase d'acquisition et de travaux) ou **pré-opérationnelle** (diagnostic, étude de faisabilité/ programmation, rédaction d'un schéma directeur, etc.).

L'EPF intervient en quatre grandes étapes :

- Négociation et acquisitions des biens (à l'amiable ou via des procédures de maîtrise foncière) ;
- Gestion et mise en sécurité des biens ;
- Le cas échéant et selon la nature du projet, réalisation de travaux de déconstruction de tout ou partie des bâtiments, traitement des sources concentrées de pollution qu'il finance à hauteur de 80%, voire de travaux de renaturation qu'il finance à 100% ;
- Cession du foncier à la collectivité signataire ou au tiers que celle-ci aura désigné.

Un calendrier et un bilan prévisionnels de l'intervention sont établis au moment de la contractualisation. Par ailleurs, l'EPF élabore avec chaque EPCI un « volet territorial » qui constitue la feuille de route stratégique et opérationnelle du partenariat : stratégie locale, enjeux, programme d'intervention, moyens financiers dédiés à l'échelle de l'intercommunalité y sont décrits.

CONDITIONS TARIFAIRES

- Ingénierie mise à disposition des collectivités, gratuite ;
- Financement des travaux de déconstruction et de traitement de 80%, des travaux de renaturation à hauteur de 100%.

EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT ACHEVÉ

Site Filartois dans le Parc des Industries Artois-Flandres, Douvrin :

Le site Filartois était un ensemble de 17ha, dont 4,5 de bâti, qui accueillait des activités d'extrusion de fils synthétiques pour tapis et moquettes. La configuration très spécifique du bâtiment limitait le potentiel de reprise et les coûts de remise aux normes décourageaient les repreneurs potentiels. L'intervention de l'EPF a consisté à acquérir le site et en assurer la déconstruction en intégrant une démarche de valorisation des matériaux. L'aide financière apportée par l'EPF est de l'ordre de 4 M€. Le site accueille aujourd'hui une plateforme colis du groupe La Poste.



Bords de falaise, Wimereux :

La Côte d'Opale est soumise à l'érosion progressive de ses falaises qui menace les villas qui y sont implantées. En réponse, la préfecture du Pas-de-Calais a instauré en octobre 2007 un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) qui concerne notamment la commune de Wimereux. Ne disposant pas de l'ingénierie technique et financière nécessaire pour mettre en œuvre les dispositions du PPRL, la commune de Wimereux a sollicité l'intervention de l'EPF en 2009 pour acquérir cinq maisons, procéder à leur déconstruction et restaurer les habitats naturels présents en bord de falaise. Acteur de la préservation du capital environnemental régional, l'EPF a pris en compte lors de la phase de chantier les espèces protégées et patrimoniales (crambe, armérie, lavatère arbustif) et a permis la restauration des pelouses aérohalines. Une partie des acquisitions et travaux a été prise en charge par les fonds Barnier et le foncier a été restitué à la collectivité sous forme d'espace de nature.

ZAC du Centre-ville – Arques :

La restructuration des activités d'Arc international a engendré la libération d'un foncier de 9 hectares en centre-ville d'Arques le long de la Lys. La ville a alors amorcé une stratégie de reconquête que l'EPF a accompagné : acquisitions, désamiantage, démolitions... Le projet, qui s'échelonne en plusieurs phases, comporte la construction de nouveaux logements dont un béguinage, l'aménagement d'espaces commerciaux, l'implantation d'un pôle verrier ainsi que la réappropriation des berges du canal.



Sur cette opération, l'EPF a adapté ses durées de portage pour tenir compte des aléas techniques et des modifications apportées au projet et la gestion sur la durée des emprises libérées en ayant recours à l'éco-pâturage. Enfin, les éléments patrimoniaux tels les anciens bureaux d'Arc et la halle métallique de la verrerie ont été préservés.

Contact

594 av Willy Brandt
59777 EURALILLE

☎ 03 28 07 25 00

✉ contact@epf-hdf.fr

FONDATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DU PAS-DE-CALAIS

MISSIONS

Créée en 1996, la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais (FDE 62) est une collectivité territoriale chargée d'organiser la distribution publique d'électricité et de gaz dans le département du Pas-de-Calais. Avec près de 900 communes et intercommunalités adhérentes, elle est la deuxième plus importante fédération d'énergie de France.

SES MISSIONS :

- Contrôle qualité et disponibilité des énergies
- Réseaux : effacement, sécurisation, raccordement gaz et électricité, DSP, géoréférencement
- Maîtrise de l'Énergie : ingénierie technique et financière, conseillers en énergie, accompagnement des PCAET, audits
- Rénovation éclairage public, solutions performantes et alternatives d'éclairage public, rénovation des systèmes de chauffage, données énergétiques
- Gestions et achats : RODP, TICFE, Certificats d'Économie d'Énergie, groupements de commandes gaz et électricité, audits, maîtrise d'œuvre

MOYENS HUMAINS ET COMPÉTENCES

La Fédération Départementale du Pas-de-Calais est composée d'élus des communes membres et de la Communauté Urbaine d'Arras en charge des décisions.

Elle s'est dotée d'une expertise technique pointue sur les réseaux de distribution d'électricité et de gaz. Cette expertise est principalement entretenue par des services administratifs et techniques qui comptent une vingtaine de personnes (ingénieurs, conseillers en énergie, conseillers en énergie partagée).

MODALITÉS D'INTERVENTION

La FDE 62 intervient directement auprès d'Enedis pour faire émerger des solutions ou accélérer le règlement des incidents. Une Conférence départementale réunit annuellement les concessionnaires et la FDE 62, sous la présidence du Préfet du département, pour élaborer le programme prévisionnel des Investissements.

La FDE 62 intervient auprès des collectivités à travers des aides techniques et/ou financières et grâce à la mise à disposition de conseillers en énergie et d'une centrale d'achats (voir le détail sur le site fde.fr).

La FDE 62 organise des groupements d'achats d'énergie pour ses adhérents.

CONDITIONS TARIFAIRES

Les services de la FDE 62 sont généralement gratuits pour les collectivités.

Contact

40 avenue Jean Mermoz
CS 70255 - 62005 Dainville Cedex
☎ 03 21 51 09 40

✉ Coordonnées de vos interlocuteurs :
<https://fde62.fr/vos-interlocuteurs/>



INGÉNIERIE 62

MISSIONS

Initié et animé par le Département du Pas-de-Calais, Ingénierie 62 est un réseau de partenaires publics au service des communes et des intercommunalités. L'objectif : éclairer les choix juridiques, techniques et financiers des projets.

MOYENS HUMAINS ET COMPÉTENCES

3 ETP qui analysent, mobilisent et coordonnent l'intervention des partenaires. En fonction des sujets, ils peuvent s'appuyer sur un réseau de plus de 200 personnes ressources dans les services du Département et équipes des organismes partenaires de la Plateforme : Département du Pas-de-Calais, CAUE62, EDEN62, 3 agences d'urbanisme, Mission Bassin Minier, FDE62, Pas-de-Calais Tourisme, PNRCMO, Pas-de-Calais Habitat, Pas-de-Calais Actif, Chambre d'Agriculture, ADIL, Banque des Territoires.

Son champ d'intervention est l'accompagnement des projets publics dans les domaines de l'aménagement et du développement territorial et humain : urbanisme, développement durable, mobilité, réseaux, énergie, économie, sport, culture, santé, solidarités...

MODALITÉS D'INTERVENTION

Après un premier contact, la plateforme partage et analyse la demande pour mettre en place un accompagnement personnalisé :

- analyse du besoin, construction d'une vision globale du projet
- conseil technique, organisationnel, réglementaire, budgétaire de premier niveau
- appui méthodologique
- mise en relation avec les partenaires de la plateforme pour mobiliser la bonne compétence au bon moment
- panorama des financements possibles

CONDITIONS TARIFAIRES

Gratuit. Réservé aux communes et intercommunalités du Pas-de-Calais qui peuvent solliciter la Plateforme par téléphone au 03 21 21 61 62 ou déposer une demande sur ingenierie62.fr. L'intervention est hors du champ concurrentiel.

EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT ACHÉVÉ

- Aménagement des abords d'une église et d'un espace de loisirs
- Rénovation – extension d'une école et d'une salle des fêtes
- Rénovation d'une mairie
- Changement d'usage d'un bâtiment – réalisation d'une MAM

Contact

Pôle partenariats et ingénierie
Département du Pas-de-Calais

62018 Arras Cedex 09

☎ 03 21 21 61 62

✉ ingenierie62.fr



MISSION BASSIN MINIER

MISSIONS

Les missions de la Mission Bassin Minier sont cadrées par une convention d'objectifs et de moyens partenariale État/Région/Départements du Nord et du Pas-de-Calais, d'une durée de 3 ans. Cette convention est déclinée territorialement avec les 7 EPCI du Bassin minier. La Convention 2025-2027 est cours de validation :

- Assurer la gestion de l'inscription du Bassin minier Nord-Pas de Calais Patrimoine mondial de l'UNESCO et animer la mise en œuvre du plan de gestion
- Accompagner la rénovation des cités minières, en lien avec la mise en œuvre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)
- Accompagner la transition, avec les paysages comme levier de développement territorial du Bassin Minier et contribuer à la Stratégie Touristique par la promotion du Bassin minier Patrimoine mondial, de l'itinérance et des sports de nature
- Contribuer au rayonnement des bonnes pratiques du Bassin minier au-delà des frontières ; promouvoir et participer à des actions d'observation, de recherche et d'innovation dans les domaines de l'architecture, du logement et de l'aménagement

MOYENS HUMAINS ET COMPÉTENCES

La Mission Bassin Minier comprend 16 agents.

MODALITÉS D'INTERVENTION

- Assistance aux collectivités dans la réalisation de leurs documents de planification
- Rédaction de rapports d'études, expertises, bilans dans le montage et la conduite de projets structurants
- Rédaction et/ou mise en page d'articles, guides techniques, supports de médiation et de communication
- Ingénierie financière
- Production de schémas stratégiques départementaux et régionaux
- Production de cartes, documents d'analyses statistiques pour alimenter les stratégies de ses partenaires et des élus du territoire, face aux enjeux transversaux du Bassin minier
- Recensement, visites de terrain, constitution et remplissage de bases de données, collecte de données
- Organisation de séminaires techniques et d'événements (préparation/logistique, communication)
- Animation territoriale et mobilisation des acteurs locaux
- Animation de la gouvernance de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO

EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT ACHEVÉ

L'opération « cités-pilotes » a débuté en 2010. **La Mission Bassin Minier, dans son rôle de gestionnaire de l'inscription du Bassin Minier au Patrimoine mondial, en coordination avec les services de l'État, a posé les termes d'une question cruciale qui jusqu'alors n'avait jamais été traitée :** comment concilier protection d'un patrimoine exceptionnel inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco et contraintes de gestion d'un parc social ancien ? 24 000 logements, 124 cités minières, à la valeur patrimoniale remarquable, incarnent à la fois la mémoire et l'avenir du territoire.

Cette question s'est traduite par une ambition de l'ensemble des partenaires (Mission Bassin Minier, État, Départements, Conseil Régional) de faire des 5 cités minières retenues (listées un peu plus bas) des exemples de rénovation réussie aussi bien d'un point de vue patrimonial, urbain, social qu'environnemental

La Mission Bassin Minier a assuré l'animation partenariale et le pilotage technique de cette opération « cités pilotes ». Elle a assuré la mise en place d'une gouvernance spécifique et de l'ingénierie financière.

Le coût total de ce premier programme sur les 5 cités-pilotes, toutes dépenses engagées confondues, s'est monté à 66,5 M€ investis en 5 ans. Ce montant comprend 32 M€ mobilisés pour la réhabilitation des 650 logements concernés, dont 3,3 M€ d'aide exceptionnelle de la Région, de l'État et de l'Europe au regard de leur valeur patrimoniale, ainsi que 34,5 M€ (dont 21,5 M€ de soutien exceptionnel de l'État, de la Région et des Départements) qui ont été investis sur les espaces publics (enfouissement des réseaux, places publiques, aires de jeux...) et les équipements (salle des fêtes et polyvalente, gîtes touristiques, ateliers d'artiste, centre d'interprétation sur l'habitat minier).

Les 5 cités-pilotes :

- Cité des Électriciens à Bruay-La-Buissière
- Cité Bruno à Dourges
- Cités Lemay et Sainte-Marie à Pecquencourt
- Cité Taffin à Vieux-Condé
- Cité Thiers Ancienne à Bruay-sur-l'Escaut

Aujourd'hui, la rénovation des 5 cités est achevée, mais au-delà de ces opérations ponctuelles, la démarche « cités pilotes » a permis de proposer une nouvelle approche et méthode dans la manière de prendre en compte la protection du patrimoine dans la rénovation des cités minières. Le bilan effectué sur ces premières opérations a en effet permis de définir un référentiel qui donne aux collectivités et aux bailleurs du parc minier des recommandations pour protéger et valoriser la Valeur Universelle et Exceptionnelle lors des futurs projets de rénovation des cités minières.

Au-delà de l'aspect patrimonial, l'opération « cités-pilotes » a permis de proposer une manière différente d'aborder la question de leur rénovation. En effet à travers l'enjeu patrimonial, c'est en fait la dimension intégrée des projets qui a émergée et qui est devenue la règle pour les cités visées par l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM).



Contact

Catherine BERTRAM
Directrice

Carreau de Fosse du 9.9 bis
Rue du Tordoir - BP 16 - 62590 OIGNIES

☎ 03 21 08 72 72

✉ cbertram@missionbassinminier.org



PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE

MISSIONS

Entre Calais, Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer, le Parc naturel régional Caps et Marais d'Opale s'étend sur 154 communes du Calaisis, du Boulonnais, de l'Audomarois et de la Flandre. Ces quatre territoires offrent une grande diversité de paysages et de milieux naturels.

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale mobilise les habitants, les professionnels et les collectivités de son territoire pour préserver la faune et la flore locales, le paysage, le patrimoine bâti et culturel. Ce n'est pas un territoire mis sous cloche ! Le Parc naturel régional soutient un développement économique et social harmonieux respectueux des hommes et de l'environnement.

Ce projet de territoire est inscrit dans la Charte du Parc naturel régional signée par les 154 communes qui composent le parc, ainsi que les 10 intercommunalités. La Région Hauts-de-France et le Département Pas-de-Calais font également partie des signataires tout comme la Chambre d'agriculture et la Chambre des métiers et de l'artisanat. Ce document est validé par le ministre de la Transition écologique et le Premier ministre.

Parmi les grands axes de la Charte figurent : l'éducation à l'environnement, la transition énergétique, la préservation du patrimoine naturel et paysager, l'accompagnement des agriculteurs vers des pratiques respectueuses de l'environnement, socialement équitables et viables économiquement.

MOYENS HUMAINS ET COMPÉTENCES

Pour mettre au point et réaliser ses programmes d'actions annuels, l'organisme de gestion du Parc (Syndicat mixte) est composé d'une équipe pluridisciplinaire qui rassemble des compétences de haut niveau en matière d'environnement, d'écologie et de gestion de l'espace, d'aménagement, d'agro-écologie dont agro-foresterie, de développement économique et touristique, d'animation culturelle et de valorisation du patrimoine, de communication, d'information et de sensibilisation du public.

Le Syndicat mixte n'exerce pas de compétences mais exerce des missions dans les champs ci-avant exposés, dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte du Parc dont il assure le suivi et l'animation. Il accompagne les collectivités et acteurs de la Charte dans l'exercice de leurs compétences, pour la mise en œuvre de la Charte et le développement durable du territoire du Parc.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Le Syndicat mixte n'attribue pas de subventions et agit en maître d'ouvrage ou gestionnaire, par délégation des propriétaires publics et privés (AOT, conventions). Il accompagne ses membres, les acteurs publics et privés, les habitants par des conseils techniques, des animations, dès qu'il en est saisi, dès lors que les demandes et actions requises s'inscrivent dans la Charte du Parc et ses 57 mesures et contribuent à sa bonne mise en œuvre.

CONDITIONS TARIFAIRES

Le Syndicat mixte bénéficie des participations statutaires de ses membres (Région Hauts-de-France), Département du Pas-de-Calais, EPCI et Communes, Chambres consulaires), d'une dotation de l'État et mobilise hors cadre statutaire des subventions et participations de l'État (Fonds Vert...), de la Région et du Département (droit commun hors cadre statutaire), de l'ADEME, de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, de l'Europe (FEDER, INTERREG), des Fondations...

Les interventions du Syndicat mixte sont donc gratuites (subventions et participations statutaires), au bénéfice de ses membres et des acteurs publics et privés sur le territoire du Parc.

Les EPCI membres ou associés au Syndicat mixte et dont une partie du territoire est hors du périmètre du Parc peuvent bénéficier d'un accompagnement du Syndicat mixte sur la base de conventions financières (CC Pays d'Opale, CC Région d'Audruicq, CA Boulonnais, par exemple).

Enfin, les bénéficiaires privés et les collectivités peuvent être amenés à couvrir une partie de la charge financière des actions, par convention financière.

EXEMPLES D'ACCOMPAGNEMENT ACHEVÉ

1/ L'éducation à l'environnement : ouverture de la maison du Parc située à Le West et élaboration d'un programme d'animation et de sensibilisation en matière de développement durable et d'environnement, création de résidence-mission d'artistes avec les scolaires et les habitants sur les thèmes de la rivière, de la pollution lumineuse, du bocage boulonnais, développement des Aires Terrestres Éducatives (ATE)...

2/ Le Guichet Unique de l'Habitat et l'espace France Rénov : expérimentation de l'auto-réhabilitation accompagnée (ARA) pour les habitants les collectivités, mise en place d'une commande groupée de matériaux isolants biosourcés, animations grand public sur les économies d'énergies, les aides à la rénovation, visites de rénovation exemplaires, conseils aux collectivités et aux habitants (plus de 400 en 2023).

3/ Le développement des énergies renouvelables et de filières innovantes d'isolation : accompagnement à la création de centrales solaires citoyennes, accompagnement au développement d'une filière bois-énergie locale (plaquettes bois issues du bocage boulonnais et produites par des agriculteurs), accompagnement et suivi de projets de réseaux de chaleur bois-énergie, mise place d'une commande groupée de kit « panneaux photovoltaïques ».

4/ Le patrimoine naturel (la biodiversité) : gestion de sites naturels remarquables, création de réserves naturelles régionales, actions de restauration des coteaux calcaires et de leur faune flore spécifiques, préservation d'habitats en faveur de la vipère péliade, actions en faveur de la biodiversité ordinaire dans les villages (coins nature, mares), accompagnement des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)...

5/ Paysage, patrimoine bâti et plantations : mise en œuvre du Plan du paysage du bassin carrier de Marquise, du Plan de paysage du bocage boulonnais, du Plan de reconquête des paysages ruraux (plantations d'arbres et haies chez les agriculteurs), mise en place d'une commande groupée d'arbres, arbustes et fruitiers d'essences locales pour les habitants, les professionnels et les collectivités, coordination de chantiers participatifs de restauration du petit patrimoine comme les murets de pierres ou les bâtiments à pans de bois en torchis, mise en place depuis 2022 d'un outil spécifique d'accompagnement des communes du territoire du Parc : Les Coups de Cœur du Parc (20 Communes bénéficiaires sur 2 ans)...

6/ L'agroécologie : expérimentation de pâturage ovin de couvert estival, utilisation de copeaux de bois en remplacement de la paille en litière bovine, vêlage groupé de printemps, épandage de copeaux de bois pour fertiliser les sols, actions de sensibilisation des agriculteurs (même non engagés dans la démarche) au travers de publications, de fermes-ouvertes, de vidéos, de voyages d'études et de formations. Portage pour le compte de l'Agence de l'Eau Artois Picardie des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) pour une cinquantaine d'agriculteurs, animation des Mesures Agri Environnementales et Climatiques (MAEC) sur le territoire du Parc (une cinquantaine d'agriculteurs ayant contracté avec l'État).

Contact

François CHARLET
Directeur
Maison du Parc Naturel Régional
Manoir du Huisbois
BP 22 - 62142 Le West
☎ 03 21 87 90 87 – 06 08 68 27 79
✉ fcharlet@parc-opale.fr



SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL HAUTS-DE-FRANCE

MISSIONS

- Contribuer au maintien et au développement d'une activité agricole dynamique et durable ;
- Accompagner les collectivités territoriales pour une gestion durable du foncier rural ;
- Participer à la protection de l'environnement et des paysages ;
- Assurer la transparence du marché foncier rural.

MOYENS HUMAINS ET COMPÉTENCES

Dans le respect de ses missions, la Safer Hauts de France intervient sur l'ensemble du territoire, sur le marché foncier rural, en toute transparence pour accompagner la vente, l'achat et la location des terres, forêts, exploitations agricoles et biens ruraux. Elle joue un rôle pivot pour le développement de l'agriculture et de la forêt en France, le renouvellement des générations, la régulation et la maîtrise du marché foncier rural, le développement local des territoires agricoles et ruraux, et la préservation de l'environnement.

Pour les collectivités, la Safer Hauts de France c'est :

- Une mise à disposition d'outils d'aide à la décision (www.vigifoncier.fr) ;
- Une médiation et concertation avec le monde agricole et les autres acteurs des territoires ;
- Des installations d'actifs en milieu rural développant le tissu économique ;
- Des projets privés et publics dans les territoires et dans le respect de l'intérêt général.

MODALITÉS D'INTERVENTION

- **Observation foncière** : études et diagnostics pour analyser les enjeux d'un territoire, disposer d'informations sur les mouvements fonciers et définir une stratégie foncière adaptée ; accompagnement dans les procédures administratives ; recensement des agriculteurs et des propriétaires impactés par le projet, etc.
- **Opérateur foncier** : accompagnement dans l'acquisition des biens du marché foncier rural pour protéger l'agriculture et l'environnement et pour restructurer les exploitations agricoles ; achat et gestion de biens agricoles, forestiers et ruraux ; constitution de réserves foncières à proximité des zones à enjeux ; gestion temporaire des surfaces agricoles ; mise en place d'une veille foncière sur le territoire, etc.

CONDITIONS TARIFAIRES

Contactez le service Missions de conseils et d'assistance aux territoires : 03 62 23 61 07

EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT ACHÉVÉ

Des exemples sont à retrouver dans notre rapport d'activités (pages 30 à 33), disponible sur notre site Internet www.saferhautsdefrance.fr.

Contact

10 Rue de l'Île Mystérieuse
Boves – CS 30725
80332 LONGUEAU Cedex
☎ 03 21 33 86 86
✉ safer@saferhdf.fr